279342 - La meilleure manière de maitriser la nervosité des enfants

question

Ma question concerne mes deux filles âgées respectivement de deux et de quatre ans.J'ai du mal à les éduquer.Chaque fois que je m'emploie à les traiter doucement , je finis par crier ou frapper ou dire des choses que je n'aime pas répéter. Je suis contrariée car mes filles ne m'écoutent pas. Quand je m'adresse à la grande, elle répond bruyamment .La plus jeune commence à rivaliser avec sa soeur. Ce qui m'irrite à un moment où je vis dans des circonstances difficiles qui me rendent stressée. Comment trouver des solutions? Comment rendre mes filles dociles? Comment me rendre plus endurante?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« L'éducation des enfants en général et des filles en particulier ne peut se faire qu'avec une grande assistance d'Allah le Très-Haut. Jadis, on disait : "L'éducation vient des parents et la piété vient d'Allah." » Extrait de *Al-Adab Ach-Char'iyya* d'Ibn Mouflih (3/552)

Voilà une importante règle en matière d'éducation. Beaucoup de parents croient que l'éducation de leurs enfants dépend (exclusivement) de leurs **compétences pédagogiques, de leurs capacités intellectuelles et de leurs qualités psychologiques.**

Ils pensent qu'il suffit de les inscrire dans les meilleures écoles pour qu'ils reçoivent une formation scientifique poussée et côtoient les couches les plus évoluées de la société, estimant qu'en agissant de la sorte, ils ont fait l'essentiel à leur égard, et ont donc pris l'ascendant sur eux, et ont garanti leurs bons comportements. Ce qui comporte une confusion criarde.

Il est certain que les deux parents se doivent d'utiliser tous les outils à leur disposition pour assurer une bonne éducation à leurs enfants. Mais le mal, tout le mal, réside dans le fait de se fier

entièrement à ces moyens et d'exagérer leur efficacité. En effet, quand Allah abandonne l'individu à son sort, il s'égare, et quand Il l'abandonne à ses propres connaissances, il s'humilie.

Même notre Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), malgré qu'il soit le Messager d'Allah, notre Seigneur, le Transcendant, lui a dit : « Tu [Mohammed] ne guides pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien guidés. » (Coran : 28/56)

Nouh (Noé), le Prophète d'Allah (Paix soit sur lui) n'a rien pu faire pour son fils qui a choisi le camp des mécréants ! Quand Nouh s'est adressé à son Seigneur : « …Ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges. » (Coran : 11/45), notre Seigneur, l'Auguste, le Majestueux, lui a dit : « …Ô Nouh, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants. » (Coran : 11/46).

Voilà pourquoi on entendait le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) dire dans ses invocations du matin et du soir : « Ô Toi le Vivant ! Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyoum) ! J'implore [le secours de] Ta miséricorde. Améliore ma situation en tout point et ne me laisse pas à mon propre sort ne serait-ce le temps d'un clin d'œil. » (Rapporté par Al-Hakem et jugé bon par Al-Albani dans *Sahih Al-Djami' :* 5820).

Ô servante d'Allah, réfléchis à cette idée très importante qui est négligée par bon nombre de parents de nos jours, à savoir qu'on ne doit pas se fier à notre compréhension et nos connaissances concernant l'éducation de nos enfants. Il faut plutôt se fier au Refuge sûr, au Recours inviolable, au Secours indispensable, à Celui dont l'assistance est implorée, au Maître des univers, au Clément et Miséricordieux. En effet, Il est le seul à maîtriser les cœurs et à les commander comme Il veut. C'est Lui qui tient Ses serviteurs par leur toupet. S'Il veut les raffermir dans la bonne voie, Il le fera, et s'il veut les laisser s'égarer, Il les égare. Gloire à Allah Qui est capable de tout, le Sage, l'Omniscient, le Subtil et le Parfaitement Connaisseur !

L'une des meilleures manières d'utiliser les moyens appropriés à cet égard consiste à traiter

l'entêtement des enfants avec sagesse, sérénité et modération. Car, combattu par la même arme, l'entêtement ne fait que se renforcer. C’est comme le tir à la corde : plus une partie tire fort, plus l’autre est incitée à faire davantage.

Cependant, si la mère relâche un peu la pression sur son enfant, si elle ne le met pas constamment au défi, elle pourrait bien l'empêcher de développer son entêtement. Son comportement deviendra alors plus docile, et il cessera de causer davantage de troubles.

L’enfant têtu et souvent malin et capable de ruser pour parvenir à ses fins. Habituellement, il cultive le sentiment d’être opprimé par son entourage, notamment ses frères, ses deux parents, ses grands-parents ainsi que ses proches, à cause de la fréquence des critiques qu’ils lui adressent avec parfois une dureté qui détériore les liens d’affection.

Ces deux facteurs, conjugués peuvent lui causer un certain isolement psychologique dans son entourage, ce qui inspire à l’enfant le désir de se venger. Cette vengeance prend souvent la forme d’une révolte ou d’autres comportements violents pour exprimer le rejet des règles édictées par la société.

Votre devoir est donc de contrer les ruses et autres fausses expressions de malignité par la tolérance et la clémence. Le sentiment d’oppression éprouvé par l’enfant doit être traité par la compassion et la tendresse ; et sa tendance à la révolte par l’amour et le désir ardent et sincère de le rendre meilleur, et tout cela par amour et pour son intérêt exclusif.

Tout cela doit être accompagné par des démarches pédagogiques décisives exemptes de dureté et de défiance.

Sachez aussi que pour gérer les enfants, il faut, d’une part, faire deux choses, et d’autre part, en éviter deux autres :

S’agissant de ce qu’il faut éviter, c’est la violence physique et verbale. Quant à ce qu’il faut faire, c’est l’accompagnement verbal et la présence physique rassurante.

En voici l’explication :

La violence verbale réside dans l’emploi de termes humiliants visant l’enfant et non pas son acte. C’est comme le qualifier de négligeant, de menteur, de violent ou d’autres termes péjoratifs. Ce qu'il faudrait faire pour canaliser un enfant dans de telles situations négatives, c'est de limiter les descriptions négatives à ses actions, tout en décrivant sa personne comme l'opposé de ces actions, en mettant en avant ses qualités et ses vertus.

Au lieu de le qualifier de négligeant, on lui dira : Étant donné ton sens de l'organisation, je suis surprise de te voir agir de manière aussi négligente.

Au lieu de le qualifier de menteur, nous lui disons : Habituellement tu est très honnête, comment profères-tu des propos qui ne correspondent pas à la réalité ?

Au lieu de le qualifier de violent, nous lui disons : Tu as un cœur tendre, comment frappes-tu ton frère avec tant de violence ?

Et ainsi de suite.

Concernant la violence physique, elle consiste dans toute atteinte physique humiliante, dans le but de le faire souffrir et de se venger. C’est ce qui arrive quand on le frappe de manière très violente dépassent ce qui est permis par la Charia pour le corriger, au point de lui faire mal.

La Charia prévoit trois niveaux de châtiment corporel : le moins sévère est la punition disciplinaire, le plus sévère est la frappe dans le cadre de la peine légale, et le niveau intermédiaire c’est la frappe corrective *Ta’zir* (laissée à l’appréciation de l’autorité concernée).

Les coups prévus dans le cadre de l’application d’une peine légale sont soumis à des règles précises qui les rendent moins sévères que les punitions infligées aujourd'hui par les parents à leurs enfants.

Les Fouqahas disent que l’individu sain et fort peut être frappé en cas d’application d’une peine légale à l’aide d’une cravache moyenne qui n’est ni souple ni rigide, ni légère au point de ne pas faire mal, ni épaisse au point de blesser.

Ils exigent que celui qui assène les coups ne doit pas lever la cravache au-dessus de sa tête de manière à laisser apparaître la blancheur de son aisselle. Il doit éviter les points très sensibles (dont l'atteinte peut causer la mort) et répartir les coups sur le corps.

Et ils sont tous d'avis qu'on ne doit pas viser le visage, le sexe et les points très sensibles (dont l'atteinte peut causer la mort).

Voir *Hachiyat Ibn 'Abidine* (3/147); *Az-Zorqani* (8/114); *Ar-Rawdha* (10/172); *Al-Moughni* (8/313-315).

Si le niveau le plus élevé de la frappe prévue dans le cadre de l'application d'une peine légale est assorti de telles conditions, que dire de la frappe disciplinaire ? Cette frappe est celle mentionnée dans la parole d'Allah le Très-Haut : « Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les [dans un premier temps], [ensuite] éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les [en dernier ressort] (légèrement et si cela est utile). Si elles arrivent a vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles. Allah est certes, Haut et Grand ! » (Coran : 4/34).

L'imam Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit dans son *Tafsir* (5/172): « La frappe mentionnée dans le verset est celle qui n'est pas violente et n'entraîne ni fracture, ni défiguration (blessure) d'un membre (comme le coup de poing et consorts). Car le but n'est rien d'autre que la correction de la conduite de l'épouse.

Si toutefois elle entraine la mort, son auteur serait tenu responsable. Il en est de même du maître qui frappe son élève pour lui apprendre le Coran et l'éduquer. »

On lit dans *Sahih Muslim* : « Craignez Allah dans le traitement que vous réservez aux femmes, car vous les avez prises (comme épouses) par la garantie d'Allah et avez légalisé les rapports intimes avec elles par la parole d'Allah. Elles vous sont redevables de ne pas recevoir chez vous quiconque vous déplaît. Si elles le font, alors battez-les, mais pas fermement. » (Rapporté par Muslim, comme extrait d'un long hadith rapporté par Djaber à propos du pèlerinage).

L'imam Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) poursuit : « L'imam 'Ataâ (Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : " J'ai dit à Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « C'est quoi la frappe légère ? » Il a dit : « Celle faite à l'aide d'un M*iswak* (bâtonnet utilisé comme **brosse à dents naturelle)** ou consort !» (Rapporté par At-Tabari dans son Tafsir grâce à une chaine de rapporteurs authentiques).

La seule alternative acceptable de la maltraitance physique ou verbale réside dans la punition par la privation.

On entend par la punition par privation celle limitée et qui a une portée pédagogique non pas la privation absolue.

Empêcher un enfant de jouer pendant dix minutes, par exemple, constitue une privation limitée ayant pour but d'exercer une contrainte morale sur lui afin de changer sa conduite.

Installer un enfant sur une chaise pour une durée calculée en fonction de son âge (dix ans c'est dix minutes) est une forme de privation pédagogique.

Réduire légèrement l'argent de poche quotidien de l'enfant constitue encore une privation pédagogique limitée.

Quant au fait de punir l'enfant en l'empêchant de jouer pendant une journée ou plus, ou en le privant de tout son argent de poche, c'est une manière de l'habituer à la punition, qui, répétée, finit par lui paraître banale. Il se mettrait à chercher des alternatives chaque fois qu'on lui inflige cette privation complète et sans restriction.

Il est encore très utile d'employer le tableau des étoiles **utilisé pour évaluer les performances de l'enfant, qu'elles soient négatives ou positives**. Cela consiste à lui donner une étoile ou plus pour toute conduite positive, et à lui en retirer une ou plus pour toute conduite négative. On établira une base de calcul des étoiles avec l'enfant, comme le fait de se mettre d'accord par exemple que l'obtention de 10 étoiles donne droit à un cadeau, et le passage à 20 étoiles donne droit à une excursion, etc.

Quant à l'accompagnement verbal, il se réalise par trois choses :

La première : consiste à employer des mots d'amour exprimant des sentiments d'affection. C'est comme dire à ses filles : "Je vous adore" ou d'autres expressions semblables. Car l'expression des sentiments d'amour est parmi ce que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) nous a incité à faire dans le cadre de son éducation conçue pour nous.

D'après Abou Karima Al-Miqdam ibn Ma'di Karib (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quand l'un d'entre vous aime son frère, qu'il l'informe qu'il l'aime ! » (Rapporté par Abou Dawoud : 5124 et par At-Tirmidhi : 2392 et jugé authentique par Al-Albani).

Cette expression d'affection doit se faire spontanément, quotidiennement, inconditionnellement au lieu d'être liée à des occasions et des événements, ou à des actes et des comportements appréciés par le père et la mère.

La deuxième : consiste en des mots d'appréciation et d'hommage même pour les gestes les plus insignifiants. C'est parce que les critiques excessives et l'humiliation fréquente peuvent avoir un impact négatif sur la personnalité de l'enfant et l'affaiblissent profondément.

La troisième : consiste en des mots de soutien et d'encouragement. Il s'agit d'encourager l'enfant pour ses aptitudes personnelles et ses activités générales, et de lui apporter un soutien moral pour qu'il les poursuive et les développe.

Quant à la présence physique rassurante, elle se réalise par trois choses :

La première : réside dans l'étreinte quotidienne non conditionnée par des actes ou des comportements, à l'instar de ce qui a été déjà dit à propos de l'expression inconditionnelle de l'amour et des sentiments d'affection.

Voilà une des choses qui jouent un rôle important dans la stabilisation des sentiments des enfants et leur maitrise.

La deuxième : réside dans le contact physique positif, en caressant les cheveux de l'enfant ou en tapotant ses épaules, entre autres gestes qui se démarquent du contact physique négatif, qui prévaut dans un contexte de tiraillement et de comportements négatifs.

La troisième : consiste dans la participation émotionnelle et concrète. Il s'agit des regards qui traduisent l'intérêt et l'admiration de leurs activités, leurs passions et leurs performances particulières, ainsi que la participation directe à leurs activités ludiques, à leurs échanges sérieux ou plaisantins.

La meilleure conclusion à ce propos, est d'évoquer le comportement de la meilleure des créatures, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) avec les enfants :

Anas ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) était celui qui possédait les meilleures mœurs parmi tous les gens. Un jour, il m'a envoyé pour réaliser un besoin et je me suis dit : "Je jure par Allah, je n'y vais pas !" Pourtant j'avais bien l'intention d'accomplir la mission que m'a confié le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Quand je suis sorti, je suis passé par des gamins qui jouaient dans le marché. Et soudain, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) m'a saisi par la nuque par derrière. Quand je l'ai regardé, il riait en disant : " Ô Ouneïs (petit Anas) ! Es-tu allé là où je t'ai envoyé ? " j'ai dit : "Oui, j'y vais, ô Messager d'Allah. » (Rapporté par Muslim : 2310).

Il a dit encore (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « J'ai servi le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) pendant dix ans, et par Allah, il ne m'a jamais dit "Ouf !"et il ne m'a jamais reproché quoi que ce soit en disant : "Pourquoi as-tu fait cela ? Pourquoi n'as-tu pas fait cela ?" » (Rapporté par Al-Boukhari : 6038 et par Muslim : 2309).

Voilà son comportement avec son domestique…imaginez alors comment se comportait-il avec son fils ?!

Chaddad ibn Aws (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) **est sorti vers nous pour l'une des prières de la nuit (*Al-Maghreb* ou *Al-'Icha*), portant Al-Hassan ou Al-Housseïn. Le Messager d'Allah (**Bénédiction et salut

d'Allah soient sur lui**) s'est avancé et a déposé l'enfant, puis il a prononcé le *Takbir* pour la prière et a commencé à prier. Il s'est prosterné pendant sa prière et a prolongé la prosternation. Mon père a dit : J'ai levé la tête et j'ai vu l'enfant sur le dos du Messager d'Allah (**Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui**) alors qu'il était en prosternation, alors je suis retourné à ma prosternation. Lorsque le Messager d'Allah (**Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui**) a terminé la prière, les gens lui ont dit : "Ô Messager d'Allah, tu as prolongé la prosternation pendant la prière au point que nous avons pensé qu'il s'était passé quelque chose ou que tu recevais une révélation." Il a répondu : "Rien de tout cela ne s'est passé, mais mon fils était monté sur mon dos et je ne voulais pas le presser jusqu'à ce qu'il en ait assez." »** (Rapporté par An-Nassaï : 1141 et jugé authentique par Al-Albani.

Il y a là un bel exemple de la prise en considération des besoins des enfants, même dans le cadre du culte voué à Allah le Grand, l'Auguste.

Nous demandons à Allah de guider nos enfants, de nous accorder le savoir-faire pour les élever de la meilleure manière et de nous acquitter de nos obligations envers eux, et d'obtenir l'agrément du Maître de l'univers, le Transcendant.

Et Allah